

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, telle que présentée par le propriétaire ci-après mentionné, lors d'une séance générale qui se tiendra le **9 juillet à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

Demande numéro 2018-062 – rue Parcours

Le motif de la demande vise à permettre l'opération cadastrale créant les lots 71-266 à 71-320, soit la phase II du projet de développement Eau Boisé. Le tout, tel que présenté sur le plan d'opération cadastrale de Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, dossier « 16-292 », minute « 17 567 » en date du 26 septembre 2016. Les dérogations concernent :

- La profondeur des lots 71-266 profondeur de 28.02 mètres; 71-167 profondeur de 28.93 mètres; 71-293 profondeur de 29.45 mètres; 71-308 profondeur de 29.97 mètres; 71-345 profondeur de 29.98 mètres; 71-316 profondeur de 29.66 mètres alors que la grille des usages et normes applicable à la zone H-647 prescrit une profondeur minimale de 30 mètres;

La distance entre le lot 71-319 (rue) et un cours d'eau est à moins de 20 mètres (soit 9.81 mètres) (article 22 r. lotissement # 708).

Le terrain porte le numéro de lot 71-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-647.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Donné à Varennes ce 13 juin 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA